

Département du Calvados

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VALLEES DE L'ORNE ET DE
L'ODON
2 rue d'Yverdon
14210 EVRECY**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 avril 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux avril à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, se sont réunis, à la salle polyvalente d'Esquay Notre Dame, sur convocation qui leur a été dûment adressée par Hubert PICARD, Président de la Communauté de Communes, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 16 avril 2021

Date d'affichage : 16 avril 2021

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Michel BANNIER est désigné pour remplir cette fonction.

Étaient présents les conseillers communautaires titulaires suivants :

Sylvain COLINO, Françoise PARIS, Philippe LANDREIN, Régis COLLET, Alain GOBE, Cyrielle DUFOUR, Henri GIRARD, Bruno LEGRIX, Carole ROPERT, Franck ROBILLARD, Laurence ADAM, Bernard ENAULT, David GUESNON, Laurence LEGRIS, Olivier BAYRAC, Jérôme LEBOUTEILLER, Patrick DENOYELLE, Dominique ROSE, Hubert PICARD, Nicole POUTREL, Gilbert DUVAL, Rémy GUILLEUX, Jean-Luc MOTTAIS, Anne SAINT JAMES, Laurent PAGNY, Patrick HILDE, Christophe BRAUD, Alain MAUGER, Marie-Laure DENIS, Martine PIERSIELA, Jean-Louis MALAQUIN, Béatrice DESMOUCEAUX, Christophe MORIN, Michel BANNIER et Sophie PHELIPEAU.

Étaient excusés les conseillers communautaires titulaires suivants :

Sylvie BLANCHER, Yannick LE GUIRIEC et Didier BERTHELOT

Était absent le conseiller communautaire titulaire suivant :

Eric BURNEL.

Pouvoirs :

Sylvie BLANCHER à Bernard ENAULT

Didier BERTHELOT à Michel BANNIER

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoir : 2
Nombre de suffrages exprimés : 36
VOTE : 36

DELIBERATION N°2021/061 : CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Le Président rappelle au conseil communautaire la consultation qui a eu lieu pour recruter un architecte qui sera chargé de la construction du nouveau siège de la communauté de communes.

Cette consultation a eu lieu sous la forme d'une procédure adaptée.

L'avis d'appel public a été publié le 12 février 2021 pour une date de remise des offres au 15 mars 2021 à 12h00

Dix huit offres ont été reçues dans les délais.

Suite à l'analyse des offres, et conformément au règlement de consultation, les 3 premiers candidats ont été auditionnés. Il s'agissait des candidats suivants :

Cabinet HEDO ARCHITECTE :

Cabinet FABRIQUE d'ARCHITECTURE :

Cabinet PETR :

A l'issue de ces auditions, il a été demandé à chaque candidat de transmettre leur « Offre définitive » avant le 15 Avril 2021.

Après réception des offres définitives un nouveau classement a été établi entre les trois candidats. (Les trois candidats ont transmis une nouvelle offre).

Un nouveau classement a été établi prenant en compte :

- 1) Les points attribués pour les critères techniques (points conservés de la première analyse).
- 2) Les points attribués pour les offres définitives reçues. (15 avril 2021)
- 3) Les notes attribuées par le jury du 8 avril 2021.

Un classement final a été établi sur la base d'un total de 20 points, ce qui nous donne le classement suivant :

1^{er} HEDO ARCHITECTE : 19,07 points
2^{eme} PETR : 18,33 points
3^{eme} FABRIQUE D'ARCHITECTURE : 17,78 points

Monsieur Olivier BAYRAC fait savoir qu'il ne prendra pas part au vote sur cette question puisqu'il exerce son activité professionnelle dans un bureau d'études qui a répondu à cette consultation.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres prenant part au vote :

- **DECIDE** de retenir l'offre du Cabinet « HEDO ARCHITECTE » dont la rémunération, correspondant au taux de 6.60 % sur l'enveloppe prévisionnelle de travaux de 1 500 000 € HT
- **AUTORISE** le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous les actes y afférents.

Étaient présents les conseillers communautaires titulaires suivants :

Sylvain COLINO, Françoise PARIS, Philippe LANDREIN, Régis COLLET, Alain GOBE, Cyrielle DUFOUR, Henri GIRARD, Bruno LEGRIX, Carole ROPERT, Franck ROBILLARD, Laurence ADAM, Bernard ENAULT, David GUESNON, Laurence LEGRIS, Olivier BAYRAC, Jérôme LEBOUTELLER, Patrick DENOYELLE, Dominique ROSE, Hubert PICARD, Nicole POUTREL, Gilbert DUVAL, Rémy GUILLEUX, Jean-Luc MOTTAIS, Anne SAINT JAMES, Laurent PAGNY, Patrick HILDE, Christophe BRAUD, Alain MAUGER, Marie-Laure DENIS, Martine PIERSIELA, Jean-Louis MALAQUIN, Béatrice DESMOUCEAUX, Christophe MORIN, Michel BANNIER et Sophie PHELIPEAU.

Étaient excusés les conseillers communautaires titulaires suivants :

Sylvie BLANCHER, Yannick LE GUIRIEC et Didier BERTHELOT

Était absent le conseiller communautaire titulaire suivant :

Eric BURNEL.

Pouvoirs :

Sylvie BLANCHER à Bernard ENAULT
Didier BERTHELOT à Michel BANNIER

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoir : 2

Nombre de suffrages exprimés : 37

VOTE : 37

DELIBERATION N°2021/062 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE DE GAVRUS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Le président rappelle au conseil communautaire que le SIMAU (service d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme) occupe actuellement des bureaux dans des locaux à Gavrus.

Cette convention initialement conclue pour une durée de 3 ans arrive à son terme le 18 avril 2021.

Aussi, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser son Président à signer un avenant à cette convention de mise à disposition de locaux avec la commune de Gavrus pour prolonger sa durée de 2 ans à compter du 19 avril 2021.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant proposé
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant avec la commune de Gavrus

DELIBERATION N°2021/063 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES POUR LA GESTION DES SERVICES INSTRUCTEURS CHARGES DES ACTES D'URBANISME.

Le Service d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU) a été créé en 2015. Sa mission est l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme pour le compte des communes adhérentes.

Le fonctionnement de ce service a fait l'objet d'une convention pour la gestion des services instructeurs chargés des actes d'urbanisme signée avec la communauté de communes Val Es Dunes en date du 30 avril 2018 pour une durée de 3 ans.
Cette convention arrive donc à son terme le 30 avril 2021.

Aussi, afin d'assurer la continuité du service rendu, il est nécessaire de signer une nouvelle convention qui prendra effet au 01 mai 2021 pour une durée de 2 ans.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de cette nouvelle convention à passer avec la communauté de communes Val Es Dunes
- **AUTORISE** son Président à signer cette convention

DELIBERATION N°2021/064 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LES COMMUNES ADHERENTES AU SERVICE D'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME FIXANT LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT.

Le Service d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU) a été créé en 2015. Sa mission est l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme pour le compte des communes adhérentes.

Afin de formaliser l'engagement de la communauté de communes et des communes adhérentes, des conventions ont été établies, ayant pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du service. Elles arrivent à échéance le 30 avril 2021.

Aussi, afin d'assurer la continuité du service rendu, il est nécessaire de signer une nouvelle convention entre la communauté de communes et chaque commune adhérente, laquelle prendra effet au 01 mai 2021 pour une durée d'un an renouvelable.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de cette nouvelle convention à passer avec les communes adhérentes
- **AUTORISE** son Président à signer cette convention avec chaque commune adhérente

QUESTIONS DIVERSES.

1) CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Le Président fait savoir que la réunion pour la mise en place de la CLECT aura lieu le jeudi 27 mai 2021 à 17h à la salle polyvalente d'Esquay Notre Dame.

2) CRTE (contrat de relance et de transition énergétique)

Il est rappelé que les communes doivent transmettre leurs projets communaux à la communauté de communes pour qu'ils soient repris dans le CRTE. La Préfecture a ainsi connaissance des projets communaux par l'intermédiaire de la communauté de communes, comme précédemment avec le contrat de ruralité. Il est précisé que ce contrat sera revu chaque année afin que des projets puissent être ajoutés si nécessaire.

3) Conférence des maires

La prochaine conférence des maires aura lieu le jeudi 29 avril 2021 à 18h à la salle polyvalente d'Esquay Notre Dame. L'ordre du jour de cette réunion portera sur le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le Président

Hubert PICARD

